

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 26 juin 2018 à 16h30, en la salle des plénières, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :  
Robert Auclair      Louise Côté      Normand Morin  
Sylvain Hamel      André Rainville

Absent : Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

Le greffier dépose le rapport de réception de l'avis de convocation.

**18.06.17**

**Ouverture de la séance extraordinaire du 26 juin 2018**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 16h31, après avoir constaté le quorum.

**18.06.18**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 juin 2018**

Il est proposé par monsieur Normand Morin et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 26 juin 2018.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 juin 2018.
  - 2.1 Questions du public dans la salle sur l'ordre du jour.
3. **Service du greffe**
  - 3.1 Autorisation de signature – Servitude aqueduc et passage.
  - 3.2 Autorisation de signature – Transport adapté par taxi.
4. **Aménagement et urbanisme**
  - 4.1 Demande de dérogation mineure – 50, rue Gince.
  - 4.2 Demande de dérogation mineure – 1819, Place de Courcelles.
5. **Finance et administration**
  - 5.1 Achat de paillis – Aires de jeux.
  - 5.2 Mesure de la profondeur du lac – Asisto Inc.
6. Levée de la séance extraordinaire du 26 juin 2018.

**Adopté**

**18.06.19**

**Service du greffe**

**18.06.19.1**

**Autorisation de signature – Aqueduc, égouts et passage.**

ATTENDU QUE Le réseau d'aqueduc alimentant l'Éco-centre passe sous deux terrains appartenant, l'un à David Picken et l'autre à la compagnie à numéro 9278-2770 Québec Inc.;

ATTENDU QUE La Ville doit pouvoir entretenir ce tronçon de réseau d'aqueduc et d'égouts;

ATTENDU QUE Pour ce faire, une servitude de passage, d'aqueduc et d'égouts doit être notariée afin de régulariser les titres pour ces lots.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer l'acte de servitude pour les lots 4 161 789, 5 613 147 et 4 163 620.

**Adopté**

**18.06.19.2**

**Autorisation de signature – Transport adapté par taxi.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est mandataire de Transport Adapté Pour Nous;

ATTENDU QUE Cet organisme, conjointement avec la Ville, est allé en appel d'offres afin d'obtenir des soumissions de compagnies de taxi pour effectuer le transport d'une clientèle à mobilité réduite;

ATTENDU QUE Les contrats ont été octroyés (résolution 18.06.8.3) et qu'il y a lieu maintenant de les signer.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer les contrats avec les compagnies de taxi pour le transport adapté.

**Adopté**

**18.06.20**

**Aménagement et urbanisme**

**18.06.20.1**

**Demande de dérogation mineure construction - 50 rue Gince.**

ATTENDU QUE Le demandeur a un projet de construction d'une résidence unifamiliale sur la rue Gince;

ATTENDU QUE La demande de permis 2018-05-0217 pour la nouvelle construction a été déposée le 14 mai 2018;

ATTENDU QUE Le lot étant situé dans une courbe, une dérogation mineure est requise afin d'implanter l'habitation à une marge avant secondaire de 11.73 m, au lieu des 6.60 m maximum autorisés en marge avant selon l'article 5.6 du règlement de zonage 10-848-2 modifié par le règlement 16-848-24.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande.

**Adopté**

#### **18.06.20.2**

#### **Demande de dérogation construction - 1819 Place de Courcelles.**

ATTENDU QUE Le demandeur a présentement un projet de construction d'une habitation unifamiliale jumelée sur la Place de Courcelles;

ATTENDU QUE La demande de permis 2018-05-0178 pour la nouvelle construction a été déposée le 4 mai 2018;

ATTENDU QUE Le lot étant situé dans une courbe, une dérogation mineure est requise afin d'implanter l'unité de droite de l'habitation jumelée à une marge avant de 7.1 m, au lieu des 6.60 m maximum autorisés en marge avant selon l'article 5.6 du règlement de zonage 10-848-2 modifié par le règlement 16-848-24.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande.

**Adopté**

#### **18.06.21**

#### **Finance et administration**

#### **18.06.21.1**

#### **Achat de paillis – Aires de jeux.**

ATTENDU QUE La ville a fait installer une balançoire pour enfant et adulte au parc de la Caboose;

ATTENDU QUE Cette installation nécessite l'installation de paillis de cèdre sur sa superficie;

ATTENDU QUE Les Épandages Robert ont fait une offre de services pour la fourniture et l'installation par soufflerie de ce paillis de cèdre.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission de Les Épandages Robert au montant de 10 761.66 \$, taxes incluses pour l'achat de paillis de cèdre et l'installation par soufflerie.

**Adopté**

**18.06.21.2**

**Mesure de la profondeur du lac Waterloo – Asisto Inc.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo expérimente une technologie naturelle laquelle a pour but d'augmenter le niveau d'oxygène dans l'eau et de réduire les boues de fond (sédiments);

ATTENDU QUE, Pour vérifier l'efficacité de cette technologie nouvelle, il y a lieu de connaître avec exactitude le niveau de l'eau du lac, en deux étapes espacées de 6 mois, afin de constater s'il y a une différence dans l'épaisseur des sédiments déposés au fond du lac ;

ATTENDU QUE La firme Asisto Inc. a déposé une offre de services afin de procéder à deux bathymétries distinctes, à six (6) mois d'intervalle afin de constater de la réduction, ou non, de la quantité de sédiments déposés au fond du lac;

ATTENDU QUE Cette offre de services est faite en considération d'un montant de 18 039.57 \$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal accepte l'offre de services d'Asisto Inc. au montant de 18 039.57 \$, taxes incluses.

**Adopté**

**PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

Mme Denise Lauzière, 438, avenue du Parc questionne sur la reconfiguration de la portion de la rue de la Cour entre les rues Foster et Taylor. Mme Lauzière suggère que le service des loisirs de la ville mette à son programme d'activités des cours de vélos pour les enfants. Elle porte à l'attention du Conseil que les piétons ne circulent pas dans le bon sens sur la piste cyclable.

**18.06.22**

**Levée de l'assemblée**

La séance extraordinaire du 26 juin 2018 est levée à 17H01.

---

Maire

---

Greffier